

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 19 décembre 2022 19h00 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Benoit Durand

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-207

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Martin Juneau, appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Aucun
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption - Budget 2023
 - 5.2 Adoption - Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun
- 10. RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

12.1 Aucun

13. PAROLE AU MAIRE

13.1 Aucun

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 ADOPTION - BUDGET 2023

2022-12-208

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget 2023 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2023 au montant de 3 043 950 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 ADOPTION - PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

2022-12-209

CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2022-12-210

À 19h40 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*

PROJET